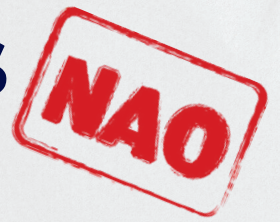


NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2026



1ères PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

RÉMUNÉRATION

AUGMENTATION COLLECTIVE

0.9 % applicable au 1er mars sur le salaire de fonction, le 13ème mois et la prime de vacances

AUGMENTATION INDIVIDUELLE

Budget de 1 % de la masse salariale qui intègre l'équité salariale, avec effet au 1er juillet

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE // CESU

Montant net de 150€ (ou 200€ pour les activités non télétravaillables). Modalités identiques à 2025 (3 mois d'ancienneté avec les mêmes dates de versement)

Que représente 0.9 % sur votre salaire ?

Voici quelques exemples d'estimations moyennes sur certaines classifications :

- Pour un collègue en classif 2 => 19 € nets / mois
- Pour un collègue en classif 4A => 21 € nets / mois
- Pour un collègue en classif 7 => 53 € nets / mois

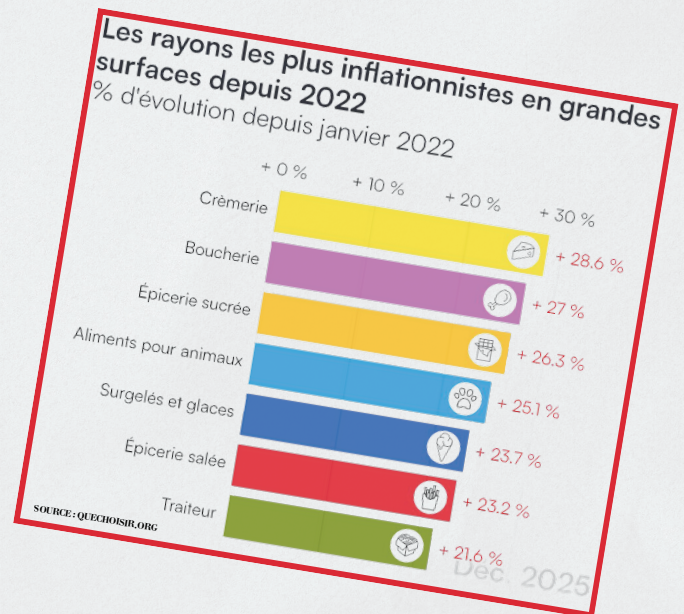
AVIS FO

INSUFFISANT !

FO a rappelé que la priorité doit être donnée aux mesures collectives. Les chiffres officiels de l'inflation ne reflètent que trop peu les difficultés des salariés.

Par exemple, selon l'INSEE en 2025, le prix des produits de grande consommation a augmenté de 1.4 % (sans compter les inflations des années précédentes). Faire ses courses devient difficile pour beaucoup de collègues.

FO demande à la direction de revoir sa copie !



Et vous ? Qu'en pensez-vous ?

Inscrivez-vous à la Newsletter !

Délégués syndicaux : Mathieu CORNILLAUD : 06.72.44.48.63 mathieucornillaud@yahoo.fr
Blandine CHEDEMAIL : 06.16.54.68.85 blandinechedemailfo@gmail.com
Jean Luc GUERIN : 07.77.85.96.94 jeanluc.fomacif@gmail.com

